



**MAIRIE DE LURY SUR ARNON**  
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**  
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

**Présents** : Chantal CREPAT, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Laëtitia FOUSSARD, Annick GAUSSET, Cédric GOURIN, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Didier HINNIGER, Angélique LAMY, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Aude TIVRIER, Sophie VIVIEN

**Absents ou Excusés** : Bernard MITTON (Pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN)

**Secrétaire de séance** : Laëtitia FOUSSARD

-----

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 17 décembre 2020.

*Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents (15 voix « Pour »).*

**2 – DELIBERATION PORTANT SUR LES MODIFICATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE**

- Demande d'adhésion des communes de Nançay, Neuvy sur Barangeon, Saint Laurent, Vignoux sur Barangeon et Vouzeron
- Modification des statuts du Syndicat

*Après avoir entendu le Maire donner les différentes modifications du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » accepte la demande d'adhésion des 5 communes nouvelles (liste ci-dessus) et approuve la modification des articles 1 et 7 des statuts du Syndicat Intercommunal de ramassage Scolaire.*

### **3 – DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE**

- Modification des statuts du Syndicat

*Après avoir entendu le Maire donner la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable, (Article 5 – La Commune est représentée dans le comité par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant), le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » approuve cette modification.*

*Monsieur Didier HINNIGER se propose pour la place de délégué suppléant.*

### **4 – DELIBERATION PORTANT SUR LA VALIDATION DU PROGRAMME POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES D'EGLISES**

- Programme élaboré par le CIT pour engagement d'un Maître d'œuvre pour la réalisation du projet.

*Après avoir entendu le Maire exposé le programme élaboré pour l'aménagement de la place de l'Eglise Saint Paul et l'étude pour la réhabilitation du Bourg, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » approuve ce programme.*

### **5 – PETR : DESIGNATION DE PERSONNES RESSOURCES EN ENVIRONNEMENT POUR DIFFUSION D'INFORMATION**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal du mail reçu du PETR Centre Cher nous demandant de désigner des personnes ressources en environnement pour diffusion d'information en local (ci-dessous la copie du mail reçu du PETR Centre Cher).

Madame la Présidente, Monsieur le Président  
Madame la Maire, Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses missions et compétences, le PETR Centre-Cher centralise des informations environnementales venant de structures départementales, régionales ou nationales dont l'objectif est qu'elles soient rediffusées en local. En outre, il pilote ou accompagne certaines missions dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et de la transition énergétique.

Cela peut concerner, par exemple, l'organisation de webinaires sur des thématiques spécifiques venant de différentes structures (Agence Régionale de Biodiversité, CEREMA, CNFPT, etc.), le lancement d'appel à projets permettant de financer et/ou d'accompagner certains projets (CRST, Plan de relance plantation, MobBiodiv, Territoires Engagés pour la Nature...), d'articles sur les connaissances écologiques actuelles (dépérissement des peuplements forestiers, gestion des zones humides...) ou de relais d'informations environnementales.

En ma qualité de Vice-Président en charge de ces questions, il me paraît souhaitable, notamment pour assurer la meilleure circulation de l'information, d'associer à ces travaux toutes les personnes compétentes et/ou intéressées, non seulement au niveau des conseils communautaires, mais aussi à celui des conseils municipaux.

C'est pourquoi, je souhaiterais que vous communiquiez aux services du PETR Centre-Cher, par le biais de Claire Schneider (coordonnées en bas de ce mail), les contacts des élus, et agents s'il y a lieu, de votre commune/EPCI en charge des questions environnementales ou qui seraient intéressés pour intégrer cette liste de diffusion.

Cette liste de diffusion pourra également nous permettre :

- de solliciter rapidement les élus concernés sur des réflexions stratégiques que mènera le PETR Centre-Cher en matière de biodiversité dans les mois/années à venir,

- d'assurer un canal d'information privilégié entre nos structures.

Aussi, je vous invite à nous adresser, dès que possible, les noms et coordonnées de contact de ces personnes.

Les services du PETR Centre-Cher ainsi que moi-même restons à votre disposition pour toutes questions.

Assuré de votre implication dans la création de ce réseau local, je vous prie de croire en l'assurance de mes salutations distinguées.

Jacques PESKINE  
Vice-Président du PETR Centre-Cher  
Délégué à l'Environnement  
[jacques@peskine.com](mailto:jacques@peskine.com)

*Madame Sophie VIVIEN et Madame Angélique LAMY se proposent en tant que personnes ressources.*

## **6 – DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN PEC-CAE**

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal qu'il serait opportun de créer un poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à 20/35<sup>ème</sup> dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Parcours Emploi Compétences.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour le recrutement d'un agent dans ce cadre :

- de créer un poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine annualisées,
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » décide de créer 2 postes d'Agent technique polyvalent en milieu rural à 20/35<sup>ème</sup> dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence (PEC) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) :*

- 1 Agent PEC-CAE (Tous publics)
- 1 Agent PEC-CAE (Jeunes)

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Vente terrain Marguerite Audoux (Etude de sol pour vente).

- Suite travaux Antenne Orange, Mme le Maire a validé l'achèvement des travaux après que la Société CIRCET soit revenue aplanir et remettre en état le chemin communal.
- Les permanences des élus le Samedi ne se feront plus, si besoin prise de RDV en mairie.
- Service civique : Mise en ligne de l'annonce, Aujourd'hui 3 candidatures reçues.
- Projet Ecole : Demande autorisation de travaux faite
- Enveloppe Mairie : Nouveau logo pour uniformiser avec les entêtes des courriers.

*La séance est levée à 20h05.*